

## Conseil économique et social

Au centre de ce réseau complexe se trouve le Conseil économique et social, organisme à Charte qui compte maintenant 27 États membres élus par l'Assemblée générale pour des mandats de trois ans. Le Canada a été un des 18 premiers pays à être élus membres du Conseil en 1946. Le Canada a rempli deux autres mandats de 1950 à 1952 et de 1956 à 1958 et a commencé son quatrième mandat en 1965.

A la réunion d'ouverture du Conseil en 1946, le représentant canadien a affirmé:

Nous représentons, pour ainsi dire, l'aspect positif du travail de l'Organisation. Notre tâche n'est pas tant de prévenir que d'agir, non pas tant de prévenir ce qui est indésirable que d'accomplir le bien . . .

Le Conseil économique et social correspond à peu près au Conseil de sécurité dans le domaine de la coopération économique et sociale. Il est essentiellement un corps exécutif qui dirige les activités économiques, sociales et des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies et qui coordonne les activités des 14 institutions spécialisées chargées des relations ouvrières, de l'agriculture et de la production alimentaire, de l'hygiène et de la nutrition, de l'enseignement et de la science, des conditions monétaires et d'investissement, du transport, des communications, de la météorologie et de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Le Conseil examine aussi à fond le travail d'organismes spéciaux tels le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Haut Commissariat pour les réfugiés, l'Office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et le Programme de développement des Nations Unies.

Plusieurs commissions et comités spécialisés ont été établis sous la juridiction du Conseil pour étudier les problèmes qui ne relèvent encore d'aucune institution spécialisée distincte, entre autres le bien-être social et le développement, la statistique, les problèmes démographiques et la migration, les droits de l'homme, les conditions de la femme, le contrôle des stupéfiants, le développement industriel, l'habitation et l'aménagement communautaire, et l'ap-